



Monsieur Stanislas GUERINI
Ministre de la Transformation
Et de la Fonction Publique
Hôtel de Rothelin-Charolais
101, rue de Grenelle
75700 PARIS

Paris, le 4 novembre 2022

LE SECRETAIRE GENERAL
Branche « Services Publics »

Nos Réf : DR/AC – 113

COURRIER RECOMMANDE A/R

OBJET : Préavis de grève de 0h00 à 24h00 pour la journée du jeudi 17 novembre 2022.

Monsieur le Ministre,

Conformément aux dispositions prévues par le Code général de la fonction publique et aux articles L 2512-1, L 2512-5 du Code du travail relatifs aux modalités de grève dans les services publics, nous vous informons de la décision prise par la Fédération des personnels des services publics et des services de santé Force Ouvrière de déposer un préavis de grève, **de 0 h 00 à 24 h 00, pour jeudi 17 novembre 2022.**

Ce préavis de grève couvrira l'ensemble des initiatives de grève et de mobilisation de nos syndicats sur l'ensemble du territoire national (de métropole et des départements d'Outre-Mer).

Il concerne l'ensemble des agents de la Fonction Publique Territoriale.

Pour notre fédération, la reconnaissance des agents territoriaux demeure une revendication de premier ordre. L'investissement de nos collègues n'est plus à prouver, ils l'ont toujours démontré, qui plus est lors de la crise sanitaire.

Qu'ont-ils eu en retour ? Rien, ou presque.

L'augmentation du point d'indice de 3,5% est très insuffisante, face à une inflation estimée par l'INSEE à 6,2% en octobre.

.../...

Pour mettre fin à cette situation la fédération revendique :

- Le rattrapage de la valeur du point d'indice (plus de 20% perdus)
- L'indexation du point d'indice à minima sur l'inflation
- L'augmentation des rémunérations des agents contractuels
- La suppression des quotas de promotion interne et des seuils démographiques
- La revalorisation de toutes les grilles indiciaires
- La revalorisation des indemnités horaires de nuit, fériés et obligation de les verser
- La revalorisation des différentes indemnités (travaux insalubres, exhumation...)

La Fédération revendique également :

- Une protection sociale complémentaire de haut niveau pour tous les agents
- Une réelle prise en compte de la pénibilité et des sujétions pour le temps de travail
- L'extension de la catégorie active

Le service public local est un service public républicain, à destination de l'ensemble de nos concitoyens, quels qu'ils soient. Pour qu'il soit assuré dans de bonnes conditions, ses agents méritent d'être reconnus et correctement rémunérés.

Je vous prie de croire, Monsieur le Ministre, en l'assurance de ma considération distinguée.



Dominique REGNIER
Secrétaire Général
De la Branche des Services Publics